

PROGRAMME DE FORMATION DES AGENTS DES SERVICES DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES (SSIAP 1)

Annexe II de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié le 05 novembre 2010 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

Public : 12 stagiaires maximum

Durée : 70 heures hors examen et temps de déplacement

Pré-requis

Aptitude médicale de moins de trois mois

Evaluation de la capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante

AFPS ou PSC1 acquis depuis moins de 2 ans soit CFAPSE-PSE1-SST en cours de validité

Habilitation électrique (HOB0)

FORMATION		
OBJECTIFS INTERMEDIAIRES	SAVOIR	DUREE
1^{ère} partie Le feu et ses conséquences	<ul style="list-style-type: none"> connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement 	6 heures
2^{ème} partie La sécurité incendie	<ul style="list-style-type: none"> Connaître les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH 	17 heures
3^{ème} partie Les installations techniques	<ul style="list-style-type: none"> Connaître les installations techniques sur lesquelles il est susceptible d'intervenir Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie 	9 heures
4^{ème} partie Rôle et missions des agents de sécurité incendie	<ul style="list-style-type: none"> connaître les limites de son action Effectuer l'extinction des feux naissants 	18 heures
5^{ème} partie Concrétisation des acquis	Visites applicatives Mises en situation d'intervention	17 heures

EXAMEN		
Epreuve écrite	QCM 30 questions	30 min environ
Epreuve pratique	Ronde avec anomalie et sinistre	15 min environ
VALIDATION		
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diplôme d'agent de Service Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes ✓ Validité nationale/ recyclage obligatoire tous les 3 ans (Date à Date) 		